

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussignée, Isabel Matton, domiciliée au 5-5524 rue Cartier, Montréal, (Québec), déclare sous serment ce qui suit :

1. Je suis la requérante dans le dossier 500-06-000682-142 contre la Ville de Montréal.
2. J'ai réalisé au fil du temps que Me Chétrit manquait de compétences à plusieurs niveaux.
3. D'abord, le suivi du dossier avec lui était difficile ou inexistant. En effet, je devais souvent moi-même lui demander où nous en étions dans le dossier et le relancer pour avoir des informations concernant des dates importantes, comme les interrogatoires préalables.
4. J'avais les mêmes difficultés au niveau d'envoi de documents importants, tels que, transcription d'interrogatoire préalable et engagements, et devais parfois même le relancer quand il ne le faisait pas. Ainsi ça pouvait prendre des semaines voire mêmes des mois avant d'avoir une réponse ou de recevoir les documents demandés.
5. Au niveau des rencontres en personne, il était presque systématiquement en retard, me faisant attendre parfois même jusqu'à une heure de temps, souvent pour des raisons personnelles. Il semblait souvent désorganisé et perdu dans l'organisation du temps, dans ses propos et dans sa façon d'expliquer la suite à venir dans le dossier.
6. J'ai été mal informée et mal préparée à plusieurs reprises au cours du mandat.
7. De manière générale, je ne savais pas trop ce qui s'en venait comme étapes et ne recevais pas beaucoup d'explication sur les procédures, et ce malgré mes demandes de mieux comprendre.
8. Je ne savais pas comment allait se dérouler l'interrogatoire hors cour, ni comment m'y préparer, parce qu'il ne m'avait rien dit à ce sujet. J'ai dû moi-même lui demander de m'envoyer des documents pour me préparer et lui poser des questions de précisions pour me sentir plus en confiance. Je croyais que c'était normal puisque c'était ma première fois, mais quelques années plus tard, après avoir été préparée par des avocates de la CDPDJ dans un autre dossier où je suis impliquée, j'ai compris que je n'avais pas été adéquatement préparée par Me Chétrit.
9. Lors de mon interrogatoire hors cour après l'autorisation, jusqu'à la veille je n'étais pas certaine que ça aurait lieu à cause de la possibilité d'avoir une CRA. Finalement, après avoir moi-même relancé Me Chétrit la veille, il m'a informé qu'elle n'aurait pas lieu.
10. Lorsque la CRA avait été annoncée, il était incapable de m'expliquer comment celle-ci allait se dérouler. J'ai dû insister pour qu'il organise une rencontre de groupe avant la date prévue de celle-ci et lui demander d'amener des documents explicatifs pour qu'on soit le mieux préparé.e.s possible. Il me paraissait désorganisé dans la préparation et même pendant la CRA.
11. La communication était difficile avec Me Chétrit. Il m'appelait "Matton" malgré que je lui demandais à plusieurs reprises d'arrêter. Je sentais qu'il ne me prenait pas au sérieux et me sentais, parfois même, infantilisée.

12. Lorsqu'on se parlait au téléphone, Me Chétrit pouvait me garder très longtemps sur la ligne alors que je lui répétais devoir raccrocher. Il ne répondait souvent pas directement à mes questions et me parlait de sujets non-pertinents au dossier, comme sa vie personnelle, ce qui me rendait confuse sur les procédures à venir.
13. J'ai senti une grosse charge mentale dans la relation avec Me Chétrit. Il me donnait parfois des informations qu'il voulait que je relaye aux autres représentant.e.s à sa place ou me demandait ce que ceux-ci ou celles-ci en pensaient plutôt que faire le travail de les contacter lui-même. Il m'écrivait souvent directement à moi plutôt qu'à l'ensemble du groupe et ça me mettait une pression énorme de gérer des situations qui auraient dû être gérées par lui.
14. J'ai réfléchi et discuté avec une amie (non-représentante) pendant des mois avant le changement officiel d'avocat, du fait que je n'étais pas satisfaite de son travail et de sa façon d'être avec moi. Je ne savais pas que c'était une option de changer d'avocat jusqu'à ce que j'en parle avec un autre représentant qui avait les mêmes inquiétudes et des expériences similaires à moi.
15. J'ai tenté de parler directement avec Me Chétrit pour lui adresser mes insatisfactions et lui expliquer pourquoi je souhaitais changer d'avocat, mais encore une fois, il ne m'a pas écouté, me coupait la parole, se justifiait en parlant de sa vie personnelle et a même levé le ton en lançant des accusations contre un autre représentant qui avait déjà fait la démarche de changement d'avocat. La discussion s'est terminée avec moi en pleurs qui devais raccrocher pour aller travailler alors qu'il insistait pour continuer à me parler. Suite à l'appel il m'a écrit un texto pour me remercier de l'avoir appelé, disant qu'il comprenait ma frustration, comme si nous étions sur la même longueur d'onde, alors que ma frustration le concernait lui et qu'il ne m'avait pas écouté. Après cette discussion, j'ai su que je voulais officiellement changer d'avocat.
16. Cependant, c'est Me Chétrit qui a, non-officiellement, mis fin au mandat. C'est un des représentants qui a écrit un courriel à tou.te.s les représentant.e.s des recours collectifs de Me Chétrit, nous informant qu'après l'avoir rencontré pour discuter de la situation, Me Chétrit souhaitait se retirer de nos dossiers.
17. Me Chétrit ne nous a jamais contacté directement pour nous faire part de ce que ce représentant nous avait transmis. Il a utilisé celui-ci pour faire passer un message à sa place. Pour moi c'était un énorme manque de professionnalisme et de transparence. J'ai pensé à plusieurs reprises porter plainte en déontologie, mais n'avait pas l'énergie mentale de le faire, étant pris dans les démarches de changement d'avocat et de la poursuite du recours collectif.
18. Depuis l'arrivée de Me Wee et Me Arsenault dans mon dossier, j'ai senti une grande différence tant au niveau de la communication (disponibilité, clarté des propos) que du professionnalisme. Cela a grandement amélioré mon sentiment de confiance et mon habileté d'agir à titre de représentante dans le cadre du recours collectif.
19. J'ai été informée par le cabinet Arsenault Dufresne Wee de la réduction des honoraires et accepte que celui-ci reçoive 20% de toutes les sommes obtenues, plutôt que 25% comme convenu.

20. En ce sens, je suis aussi d'accord qu'un autre 5% du montant total soit utilisé pour rembourser le Fonds d'aide aux actions collectives, puis aille à Me Chétrit.
21. Tous les faits allégués dans cette déclaration sont vrais.

Et j'ai signé le 14 juin 2022 à Montréal

(s) Isabel Matton

Isabel Matton

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI à Montréal le 14 juin 2022 par moyen technologique.

Nathalie Desjardins

Commissaire à l'assermentation



No: 500-06-000682-142

**COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)
DISTRICT DE MONTRÉAL**

ISABEL MATTON

Demanderesse

c.

VILLE DE MONTRÉAL

Défenderesse

**DÉCLARATION SOUS SERMENT
DE LA DEMANDERESSE**

ORIGINAL

ARSENAULT 3565, rue Berri, suite 240
DUFRESNE Montréal (Québec) H2L 4G3
WEE AVOCATS Téléphone : 514 527-8903
Télécopieur : 514 527-1410

Avocats du Demandeur
M^e Justin Wee
M^e Alain Arsenault, Ad. E.
jw@adwavocats.com
aa@adwavocats.com

0BA-1490